



Paris, le 3 octobre 2006

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Le Sénat a adopté le 22 septembre dernier en première lecture, le projet de loi relatif à la prévention de la délinquance.

**CLAIRE-LISE  
CAMPION**

SENATRICE  
DE L'ESSONNE

*PRESIDENTE  
DELEGUEE  
DU CONSEIL GENERAL  
DE L'ESSONNE*

*MAIRE  
DE BOURAY S/ JUINE*

Mes collègues socialistes et moi-même, nous sommes mobilisés pour dénoncer ce texte répressif, inadapté et inutile.

Je tiens par ce courrier, à vous informer des nouvelles compétences dévolues aux maires dans le cadre de la prévention de la délinquance des mineurs et par la même occasion vous expliciter les motifs qui ont conduits les parlementaires de l'opposition à voter contre ce projet.

Je suis convaincue que les nouveaux pouvoirs attribués au maire sont inappropriés et vont engendrer une véritable confusion des pouvoirs qui ne satisfera, ni les familles qui se sentiront trahies et risquent de s'éloigner durablement des professionnels et de l'éducation, ni les professionnels qui eux se trouveront dévalorisés, ni les maires mis dans une situation insupportable.

Quant à l'organisation de la levée du secret professionnel par une obligation d'information du maire en cas d'aggravation des difficultés sociales, elle est en totale contradiction avec le projet de loi sur la protection de l'enfance adopté en première lecture par le Sénat en juin dernier.

Le gouvernement mène donc deux politiques diamétralement opposées et nous assistons, à un véritable bras de fer entre le ministère de la famille et celui de l'intérieur.

Notre opposition est toute aussi ferme pour un alignement de la justice des mineurs sur celle des majeurs. L'ordonnance de 45, que le ministre de l'intérieur tente de modifier, est fondée sur la spécialisation des juridictions, l'individualisation de la sanction, la primauté de l'éducatif sur le répressif ; principes auxquels je souscris totalement.

Cela ne signifie pas pour autant qu'il ne faille pas punir des délits commis par des mineurs.

Mais que la police, les tribunaux et les services spécialisés, les associations, chargés de faire appliquer les décisions des juges doivent avoir les moyens de travailler convenablement pour faire appliquer la justice.

Mon engagement en tant que signataire de l'appel des 100 va dans ce sens.



De la même façon l'amalgame entre malade et délinquant instauré par le projet de loi, nous est apparu, à mes collègues et moi-même, véritablement pernicieux.

Et, si le groupe socialiste a réussi à apporter quelques améliorations au texte dans son ensemble, la dangerosité de ce projet nous a conduits au final, a voté contre.

C'est à l'Assemblée nationale maintenant, d'examiner ce texte. Je demeure très vigilante sur les prochaines modifications, voire durcissements qui pourront être apportés. L'urgence peut être déclarée à tout moment par le gouvernement, ce qui limiteraient les débats à une seule lecture pour chaque chambre.

Restant à votre disposition,

Je vous prie d'agréer, Madame le maire, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Campion', written over a light blue rectangular background.

Claire-Lise CAMPION